

Convocation du Conseil Municipal



Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie
dimanche prochain 6 juillet 1924, à 8 heures du matin, pour la
Session ordinaire de Noël (Suite)

Ordre du Jour

- 1^o Exercice clos; Compte de gestion du Maire Municipal, compte administratif
du Maire (exercice 1923)
- 2^o Chapitres additionnels au budget de 1924
- 3^o Budget primitif de l'exercice 1925
- 4^o Service Vicinal - Budgets
- 5^o Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance (avis du Conseil)
- 6^o Divers

A Nèze, le 29 Juin 1924
Le Maire

Stignier

Session ordinaire de Noël

Séance du 6 Juillet 1924

L'an mil neuf cent vingt quatre, le six du mois de Juillet
à 8 heures du matin le Conseil municipal dûment convoqué
par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Vigier-Maire

Présents: M. M. Vigier, Gendron, Piquet F. Codet, Redor,
Braucssard, Solgrain F^{rs}, Le Lamer, Fauquet Bojii,
Piquet G^d, Artault J^e, Platque & Artault J^d
Absents: M. M. Saureste, Curbel, Ordronneau, Dupont
Pereau, Saupin, Jaron & Patry, excusés.

M. Braucssard, continue les fonctions de Secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
sans observation.

Compte administratif
présenté par M. le
Maire pour
l'exercice 1923

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces et
l'appui son compte administratif pour l'exercice 1923, lequel a
déjà été examiné par la Commission des Finances.

Il quitte ensuite le fauteuil. M^r Vélazque doyen du Conseil prend la présidence et invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif de 1923 ainsi que le compte moral dans lequel M^r le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte.

	Ordinaires	224 832	44		
Recettes	extraordinaires	25 356	69	Total	358 048, 84
	supplémentaires	107 859	71		
	Ordinaires	233 848	29		
Dépenses	extraordinaires	25 784	05	Total	413 564, 12
	supplémentaires	153 931	78		
	Excédent de dépenses				55 515, 28
	Le reliquat de l'exercice 1922 étant de				119 104, 26
	L'excédent définitif de l'exercice 1923 est de :				63 588, 98

Le Conseil après vérification du dit compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées & sont exactement rapportées, que toutes les dépenses autorisées sont référencées dans la limite des crédits ouverts par le budget & les autorisations supplémentaires, & sont suffisamment motivées, & qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de M^r le Maire, & lui vote des félicitations pour sa bonne gestion.

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur municipal et l'invite à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal,

Tu le compte rendu par M^r Seréchal, Receveur, de ses recettes & dépenses depuis le 1^{er} janvier 1923, jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend: le rappel du compte de l'exercice 1922, 2^o les recettes & les dépenses faites pendant les douze premiers mois

Compte de gestion du
Receveur Municipal.

Ann. le 9.7.24



de l'exercice 1923, 3° les recettes et les dépenses concernant Services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1922, et établi en regard des comptes tutementaire, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion 1923.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1923 que des opérations supplémentaires effectuées en 1924.

Vu les budgets primitif & additionnel des recettes & dépenses présumées de l'exercice 1923, arrêtés par M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la Commune en a retirée.

Delibéré

Article 1er. - Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1923, sans le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'art 157 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1923 pour la somme de :

Les dépenses pour celle	477 237,35
	451 030,62

Fixe l'excédent de la recette à 26 206,73

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de	35 162,67
---	-----------

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1923, sans le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1923 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1924. Sont :

En recette, pour	358 048,84
En dépense, pour	413 564,12

D'où il résulte un excédent de dépenses de 55 515,28

Le résultat définitif de l'exercice 1922 ayant présenté un excédent de recette de	119 104,26
---	------------

Le résultat définitif de l'exercice 1923, égal au résultat du Compte d'administration du même exercice, est un excédent de recettes de 63.588 98

Art 3. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des comptes d'approuver la comptabilité de M^{rs} le Maire municipal.

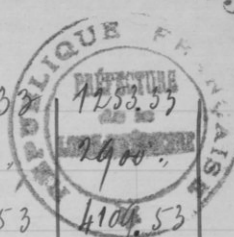
Crédits insuffisants

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ci-après énoncés ont été insuffisants pour l'exercice 1923 et qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au-delà de ces crédits :

Savoir :

N ^o du Compte	Article du budget	Nomenclature des dépenses	Crédits ouverts aux budgets	Excédents des dépenses	Total des dépenses
187	"	Frais de confection des tables décimales	"	189.10	189.10
188	"	Contingent p ^r protection de la Santé publique en 1921-1922	"	2096.78	2096.78
189	"	Contingent p ^r assist ^{es} aux Vaccinés (solde 1922)	"	108 27	108 27
191	"	p ^r enfants assistés (solde 1922)	"	585 04	585 04
192	"	p ^r assistance aux f ^{ms} en couche. - ii	"	698 03	698. 03
193	"	p ^r assistance aux familles nombreuses. - ii	"	239. 39	239. 39
194	"	Imprimés à la charge des C ^{ms} 1922	"	343.50	343.50
195	"	Fête Nat ^l du 14 juillet 1922	"	58 "	58 "
197	"	Installation du service d'eau s/le champ de foire	"	2337. 09	2337. 09
198	"	Abonnement au bulletin des Lois 1920-à 1922	"	20 "	20 "
199	"	Achat d'eau à la Ville de Nantes	"	807.40	807.40
200	2	Frais de bureau de la Mairie	1500	309.30	1809.40
201	6	Abonnement au Journal officiel	184.50	59.75	244.25
202	9	Frais de confection rôle des chiens	130 "	3 21	133. 21
203	18	Frais de perception des droits de pesage	1300 "	60.57	1360.57
204	23	Chauffage et éclairage mairie	600	574 20	1174 20
205	25	Crat ^{es} de la porteuse de déchets	2946.	90	3036 "
206	27	Entretien de la Mairie	600	546 55	1146 55
207	31	Frais d'impression et corps matrices généraux	140.	185.39	325 39
208	32	Entretien des b ^{ts} comm ^{es}	10620	6085 51	16705.51
209	34	Entretien des fontaines, puits et mares	1000.	440.40	1440.40
210	40	Contingent de la C ^{ms} pour les aliénés	5200	1990.14	7190.14
211	42	Dépenses d'assist ^{es} médicale gratuite	15.000	2442. 40	17.442.40

Annexes 69.7



212	47	Contingent p ^r protection Santé publique	700	553.32	1253.55
213	52	Subventions à diverses sociétés	2700	200	2900
214	57	Chauffage et éclairage des classes	3900	209.53	4109.53
215	58	Mobilier scolaire & matériel d'enseign ^t	500	304.55	804.55
216	71	Entretien des rues et places	9000	59.18	9059.18
217	73	Entretien des bords et irromodius	4180	132	4312
218	75	Salaires des cantonniers de la Voirie urbaine	6050	1639	7689
219	89	Fête Nationale du 14 juillet	500	64	64
220	90	Autres fêtes publiques	3500	434.30	3934.30
221	144	Brechin d'un monument aux morts pour la Patrie	50 204 45	890 41	51094 86
222	199	Emploi Sub ^{on} Etat pour app ^{on} Loi R.O.P.	49 80	84 75	134 55

L'avis le Conseil a voté les compléments de crédits demandés ci-dessus & reconnus nécessaires.
Le Conseil municipal, l'expose du Maire entendu, vote les dits crédits.

Depenses imprévues

Monsieur le Maire fait au Conseil le détail des mandats délivrés sur le crédit des dépenses imprévues
Exercice 1923

Savoir :

Mouquain	Servie avec canots & 2 hommes - inondations	347
Veloppe	"	162
Ceser	"	114
Gueltas	"	100
Ollive	"	116
Prasquier	Installation d'appointements	31
Deniau	Servie avec canot	66
Nauveau	Ind ^t ext ^o de bicyclette	20
le Perapleur	Dépens ^t sur charaux & voitures (dépense d'ordre)	3 75
Romé	Ind ^t pour travaux au Secrétariat de la Mairie	100
Bertrand	Cotisation à l'association des Maires de France	51
Gaboriau	Parcasse peinte au Port au Blé	37
Rousseau	Ind ^t de bateaux et tramways	25
Rivière	Nettoyage de la main	30
Gourdon	Destruction de 135 kg de hannetons	27
Cosneau	Fourmiture de charuf pour hannetons	6
Huby	Etablissement de 5 plans communaux	50
Saillant	Subvention exceptionnelle à la musique	150

Ann. 6 p. 7, 1923

Cheneval	Transport à la morgue d'un noyé inconnu	16.
Garon	2 glites de grès pour désinfection après inondations	43.50
Gendron ^{délég}	Fournitures diverses pour les écoles	56.09
Marchais	Installation d'estacade pendant la crue	36.
Marchais Julien	in d'appointements in	100.
Percepteur	Dépense d'écrans & vitres, dépense d'ordre	50.
Largeris	Ind ^{te} pour organisation d'une fête scolaire	100.
Villain	in in in	100.
de Briey	Indemnité à la veuve d'un cantonnier	50.
B ^{is} des Postes	Télégrammes p ^r élections de la chambre de Commerce	15.30
Marchais	Location de matériel p ^r appointements	25.
Sénéchal	Frais de transport et d'inhumation	44.
Desert	Transport de coke	80.
B ^{is} des postes	Télégrammes p ^r Chambre de Commerce	15.60
Boutreau	Ind ^{te} de bateau & de tramways	25.
Barreau	Ind ^{te} de bicyclette pour allumage du gaz	30.
Meiranteau	Ind ^{te} p ^r déplacement d'un terrain communal	12.
Hermouet	Ind ^{te} p ^r location d'un garde meuble	60.
Semerle	Frais & honoraires p ^r consultations diverses	291.25
B ^{is} des Pompes Funèbres	Frais d'enterrement du soldat Semerle	85.
Total		2620.95

Après en avoir délibéré le Conseil donne son entière approbation.

Chapitres additionnels au budget de 1924

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les Chapitres additionnels au budget de 1924 & donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil après un sérieux examen & discussion approuve le budget dans son ensemble & admet les crédits nouveaux ci-après pour la somme totale de
Savoir

173	Traitement du Receveur M ^{al} (augmentation)	3493.10	196	Traitement de la portense de dépêches	220.
177	Ind ^{te} de décharge de vie aux employés Comm ^e	2240.	197	Entretien des fontaines, puits & mares	650.
176	Dépenses d'assis. médicaux gratuits - 1923	290.38	198	Frais d'imprim. et de confection de la matrice gal ^{le}	19.30
187	" " aux vieillards in	2021.18	199	Salaires de la f ^{me} de service à l'école mat ^{elle}	140.
192	Assis. aux familles nombreuses in	486.55	200	Dépenses occasionnées par les inondations	1968.75
183	Secours aux femmes en couches in	253.34	201	Abatir intercommunal (droits d'usage)	1697.68
185	Primes d'allaitement (compté) in	220.	202	Primes à la natalité	750.
184	Participation Cote p ^r l'achat sur chin ^{ge} G ^{de} Com ^m	4000.	203	Achat d'une bicyclette p ^r service des dépêches	350.
195	Chauffage et éclairage de la Mairie	800.	204	Entretien des routes et immatriculés	1300.



205	Eclairage des rues et places	1300
206	Subv ^{ns} à diverses sociétés	100
207	Confection, pose et entret ^{ns} des harmaux	1200
208	Ind ^{ts} au service des Postes pour la levée des lettres aux lettres	270
209	Fourniture et pose de diverses pompes	1200
210	Participation ^{Calc} dans dépenses de quadronnage	1500
212	Sapeurs pompiers et matériel d'incendie	2500
213	Frais de révision de la matière imposable	500
214	Travaux d'assainis ^{ts} à Terremont	2500
216	Acquisition de terrain pr ^{is} ch ^{is} de la Trémoille	2200
217	" du terrain de la Trémoille	16000
218	Subv ^{ns} Calc ^{es} pr ^{is} service de transport de voyageurs	4500
219	Déplacement d'un monument dans le cimetière	2000
221	Participation ^{Calc} dans les dépenses d'achat d'une passerelle pour le ch ^{is} de fer	8200
224	Subv ^{ns} au Journal Français et pour l'obtention de	200
225	" à l'office d ^{ép} des Pupilles de la Nation	500

226	Emploi de la souscription ch ^{is} de la Trémoille	
229	" de l'empr ^{nt} de 200.000 ^t (solde)	
230	Solde des travaux des ch ^{is} de la Trémoille	
232	Emploi de la subv ^{ns} du D ^{ép} pr ^{is} ch ^{is} de Poissy	5900
235	" " Etat pr ^{is} app ^{ns} Loi R.O.P	9225
237	Dépenses imprimées	7286
	Rapport de la 1 ^{re} & 2 ^e sections	60142.40
	Total des dépenses suppr^{ées}	181.877.79

Recettes 183.143.04
Dépenses 181.877.79

Budget primitif de l'exercice 1925.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de l'exercice 1925 dressé par lui de concert avec la commission des Finances & appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil après avoir discuté article par article & consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumis à l'approbation de M^l le Préfet, a arrêté comme suit:

- 1^o Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 285 755.64
- 2^o Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 285 702.00

En conséquence la valeur du centime étant de 657.19, le Conseil municipal vote pour 1925

avoir

5 centimes sur les contributions foncières mob.	5	1915
Crois ^{ts} des gardes champêtres	9.28	6100
Atte st sans aux V ^{ic} illards	10.	6570
" médicale gratuite	30.44	20.000
" aux familles nombreuses	1.82	1200
" aux femmes en couches	1.65	700
Centimes pour insuffisance de revenus	13.	8543

5 Centimes Spéciaux p. chins 1 ^r	5	3286 "
Travaux d'entretien des chins r ^g ordinaires	3	1972 "
" " des chins ruraux reconnus	3	1972 "
Rembt de l'emprunt de 1892 et contracté au C. F.	1.55	1020 "
" 70.000 "	6 "	3950 "
" 19.500 "	1.50	1020 "
" 13.600 "	1.16	768 "
" 200.000 "	26.90	17680 "
Total		119.30 76696 "

Le Conseil vote, en outre, trois journées de prestations pour les chemins vicinaux & 5 centimes sur le principal de la contribution des patentes.

Service vicinal
Budgets

Monsieur le Maire communique au Conseil les budgets du Service Vicinal

1^{er} Chapitres additionnels au budget de 1924

Le Conseil émet le vœu que le reliquat de l'exercice 1923 sera employé conformément aux indications du Service Vicinal,

Recettes :

31.528⁶⁷

Dépenses

31.528⁶⁷

2^o Budget de l'exercice 1925

Le Conseil municipal

Vu la loi du 21 mai 1886, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant & le règlement général sur l'entretien des chemins vicinaux

Vu les propositions présentées par les agents-voies, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1925.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 1^{er} Mai 1924

Adopte les propositions présentées par les agents-voies relativement aux contingents pour les chemins de grande communication.

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes & crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant

Annexes 12-7-24

L'année 1925, le tout conformément aux indications du
Service Vicinal



Salaires :

Recettes	Dépenses
75 960.00	75 960.00

3^e Budget des chemins vicinaux reconnus -

Le conseil vote le budget des chemins vicinaux reconnus tel qu'il est présenté par M. l'agent voyer

Recettes :	Dépenses :
4000.00	4000.00

Service vicinal
Cantonniers
Salaires et Indemnités -

M. le Maire communique au Conseil le rapport de Monsieur l'agent voyer cantonal concernant le salaire et l'indemnité de cherté de vie des cantonniers communaux

Après en avoir délibéré le conseil maintient la délibération du 13 avril dernier et décide que la dépense supplémentaire résultant de ce vote sera prélevée cette année sur les excédents des ressources ordinaires du budget, et pour les années suivantes, elle sera incorporée dans le budget vicinal.

Bureau de Bienfaisance
Comptes et budgets
Travaux du Conseil

Monsieur le Maire soumet au Conseil le compte présenté par M. Scriéchal, receveur du Bureau de Bienfaisance pour la gestion de 1923, le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance,

Le Conseil municipal,

Vu le compte rendu par M. le Receveur pour ses recettes & dépenses de la gestion 1923 (2^e partie) et de la gestion 1924 (1^{re} partie).

Vu la délibération de la commission administrative en date du 4 juillet 1924, sur ce compte,

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé ni observations, ni réserves de la Commission administrative,

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans la séance du 4 juillet courant.

Le Conseil municipal, après un sérieux examen, approuve les dits budgets avec les résultats suivants:

Budget additionnel		Budget primitif	
Recettes:	4589 ⁺ .51	Recettes:	5731 ⁺ .00
Dépenses:	4589 ⁺ .51	Dépenses:	5731 ⁺ .00

Excédents de dépenses

Le Conseil municipal approuve l'état présentant les excédents de dépenses sur les crédits ouverts aux budgets du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1923

Savoir:

Achat de rentes (emploi du legs Roiné)	1495.13
Dépenses de la pharmacie.	2119.80

Dépenses imprévues

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la délimitation de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance au sujet de l'emploi du crédit des dépenses imprévues.

exercice 1923

1^{er} fév 1923. Moinard - peinture du front avec inscriptions - 10⁺.60

Dépôt mixte de 1^{re} classe
essence, pétrole
à la Suiferie
avis du Conseil 176^o

Le Conseil municipal municipal après explications de M^r le Maire, donne un avis favorable à la demande formée par la Société anonyme Lille Bonnières & Colombes, relativement à l'établissement d'un dépôt mixte de 1^{re} classe, d'essence, pétrole etc. au lieu dit "la Suiferie", à condition cependant que cette Société prenne toutes dispositions pour capter ses eaux résiduaires dont l'écoulement à l'extérieur serait susceptible de constituer un danger grave pour l'hygiène publique.

Abattoir intercommunal - Triperie - Boyanderie
avis du Conseil 177^o

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des pièces du projet d'installation d'un abattoir intercommunal avec triperie & boyanderie au lieu dit "la Fêtedes-Mottes", par la Société des abattoirs & Entrepôts frigorifiques de l'Ouest,

Donne un avis très favorable au dit projet, attendu que l'établissement est éloigné de toute habitation; que le matériel est très moderne & qu'il fait partie de l'ensemble des bâtiments constituant l'abattoir intercommunal déjà autorisé.

Distributions automatiques
d'essence sur la V.B.
taxe municipale.

Monsieur le Maire expose au Conseil que plusieurs ap-



appareils de distribution automatique d'essence sont installés sur divers points dans les agglomérations de Port-Raoustan et St-Paul

Il fait connaître que ces appareils, suivant la nature de leur installation et la catégorie de la voie publique empruntée peuvent donner lieu à la perception au profit de la Commune, soit à la fois d'une redevance pour occupation du domaine public et à une taxe de location de la voie publique, soit de cette dernière taxe seulement, qu'il est, en conséquence, opportun et de bonne administration de déterminer le tarif des droits à percevoir.

non. 621-7-24

Il rappelle ensuite qu'une circulaire interministérielle en date du 19 avril 1924, dont il donne connaissance au Conseil a fixé en ce qui concerne ces droits, les tarifs maxima susceptibles de recevoir l'approbation de l'autorité supérieure, et dans les limites desquels le Conseil doit en conséquence se maintenir.

Le Conseil

Vu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 5 avril 1884, art 68 et 133,

Vu la Circulaire interministérielle du 19 avril 1924

Vu le budget de la Commune et l'état de sa situation financière.

Delibère ;

A partir du 1^{er} août 1924, il sera perçu pour chaque appareil de distribution automatique d'essence installé en tout ou partie sur la voie publique, une redevance annuelle ainsi fixée :

I. Appareils distributeurs fixes alimentés par une canalisation souterraine :

- 1^o Routes Nationales & départementales 125⁺
- 2^o Chimi. N. de G. de Com. & J. P. Voies urbaines 200⁺
- 3^o Chimi. V. & J. P. Voies ruraux 125⁺

II. Appareils mobiles sur chariots et canalisations aériennes partant d'une bonne fontaine placée hors de la voie publique

- 1^o Routes Nationales & départ. 250⁺
- 2^o Chimi. N. de G. de Com. & J. P. Voies urbaines 200
- 3^o Chimi. V. & J. P. Voies ruraux 125

Cantonniers
Moins en conse

Plusieurs Conseillers municipaux faisant remarquer que l'état des chemins vicinaux laisse beaucoup à désirer surtout en ce qui concerne le nettoyage des fossés & caniveaux, le Conseil proteste contre la mise en congé des cantonniers pendant la période d'été sans consultation préalable de l'Administration municipale et émet le vœu qu'à l'avenir en raison de l'importance du réseau vicinal dans la commune de Rosé, des déplacements fréquents des cantonniers hors commune pendant la période des cyclindrages, les cantonniers soient maintenus à leur poste pendant toute l'année.

2
Année 1924

Gare de Port-Rousseau
Extension des Aménagements

Comme suite à ses délibérations du 2 décembre 1923 et 15 Juin 1924, Monsieur le Maire donne lecture de la lettre suivante qui est approuvée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Préfet

Nous vous sommes très reconnaissant d'avoir bien voulu prendre en considération la demande que le Conseil Municipal de Rosé a formulée dans sa délibération en date du 2 décembre 1923, relativement à l'extension des aménagements de la gare de Port-Rousseau.

Lettre adressée le 27 Juin 1924

Le réseau de l'Etat reconnaît nettement, ainsi que vous nous l'annoncez dans votre lettre du 30 mai dernier, que les installations de cette gare sont insuffisantes. Mais il ajoute que ces améliorations ne pourront être envisagées que si la situation budgétaire permet d'engager la dépense, non encore évaluée qui doit en résulter.

Nous ne pensons pas que l'extension du bâtiment des voyageurs de la salle "Petite Vitesse" en matériaux légers, puisse entraîner une dépense très élevée et nous considérons que les intérêts en cause sont tellement considérables et cela plus encore depuis l'écroulement du pont de Firmil, qu'il est absolument indispensable d'exécuter sans le moindre retard les travaux nécessaires à ces agrandissements.

L'augmentation du trafic de la gare de Port-Rousseau suit une courbe ascendante et par l'examen de ses relevés statistiques, l'Administration des chemins de fer de l'Etat doit également se rendre compte des difficultés dans lesquelles le commerce de notre commune se débat dans cette gare de



Port Rousseau.

Tous vos priers Monsieur le Préfet,
de bien vouloir insister auprès de cette Administration
afin que satisfaction nous soit donnée sans le moindre retard.
Dans cette attente nous vous prions d'agréer Monsieur
le Préfet, l'assurance de nos sentiments respectueux & dévoués.
Le Maire : Signé: Vigier.

Divers

Le Conseil municipal, accepte la dénomination de la
rue Siméon Foucault, la nouvelle rue allant de la
rue Julien Dauvilland à la rue de la Basse Lauze.

Le Conseil municipal vote une subvention de 1000 francs
en faveur de la maison hospitalière de St Paul en raison des
services rendus aux pauvres de la Commune.

Base municipale sur les chiens.

Ann. le 15.9.24

Comme suite à sa délibération du 8 Juillet 1923
et à la lettre de M^r le Préfet en date du 30 août suivant,
au sujet de la base municipale sur les chiens, le
Conseil municipal fixe comme suit le tarif pour cha-
cune des 3 catégories:

- 1^o chiens d'agrément 10^t
- 2^o chiens de basse 10^t
- 3^o chiens de garde 5^t

Cette base sera appliquée dans la Commune de Reffé
à partir du 1^{er} Janvier 1925.

Don de
M^r Velasque
Conseiller Municipal

Monsieur Velasque conseiller municipal
a fait don à la Commune de Reffé d'une superbe pendule
de cheminée & de deux candélabres complétant la gar-
niture.

A cette occasion, Monsieur le Maire se fait l'inter-
prète de l'Assemblée communale pour adresser à M^r
Velasque ses plus vifs remerciements pour son don
d'une grande valeur artistique, et il propose de faire
graver une plaque en cuivre pour commémorer la
gracieuseté de M^r Velasque à la Commune de
Reffé.

Adresse de félicitations
à M^r Doumorque

Remerciements.

Monsieur le Maire donne lecture d'un télégramme qu'il a reçu de Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence de la République :

Le Président de la République a été très sensible à l'aimable télégramme de félicitations que vous lui avez adressé le 18 Juin, il me charge de vous en remercier et de vous prier de vouloir bien être auprès des Conseillers municipaux de la Commune de Neffé l'interprète de sa vive sympathie.

La séance est levée à 11 h 30

A. Lehmann de Guitas — P. Biguet

F. Lacroix — P. Doy — H. Lacroix
A. Melasque

S. Piquet — A. Lacroix

Mourenard — J. Lacroix — L. Lacroix

A. Lacroix — J. Lacroix

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, dimanche prochain 31 août 1924, à 8 heures du matin, pour la session ordinaire d'août :

Ordre du Jour.

1. - Communications & divers
2. - Brigade de Gendarmerie de Pont Rousseau, augmentation de l'effectif. Logement.
3. - C^{te} des Messageries de l'Ouest, service de Nantes à Bretemoult et Chantenay, réclamations et pétitions des habitants de Neffé.
4. - Rapport du Comité de Dépense des intérêts économiques de la rive Sud de la Loire.
5. - Passerelle du pont du chemin de fer. Communication.
6. - Projet de construction d'une digue entre Northaus et la Côte des Noies. - Rapport de la Commune.